

LE BUREAU INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

RAPPORT ANNUEL 2017-2018



**“ UN MONDE
OÙ CHAQUE
ENFANT, FILLE OU
GARÇON, JOUIT
DE SES DROITS EN
TOUTE ÉGALITÉ
ET EN TOUTE
CIRCONSTANCE ”**

NOTRE VISION

NOTRE MISSION

Le Bureau international des droits des enfants agit pour les droits de l'enfant depuis 1994 dans près de 45 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles.

L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions.

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

- La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant
- La non-discrimination
- Le droit à la vie, à la survie et au développement
- Le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.



SOMMAIRE

Introduction _____	6
Quelques chiffres _____	8
Influencer _____	9
Renforcer _____	18
Accompagner _____	35
Programme de coopération volontaire _____	44
Mobilisation de la jeunesse _____	50
Activités-bénéfice _____	57
Informations financières _____	62
Remerciements _____	64

DES ENFANTS ACTEURS DE LEUR PROPRE PROTECTION



La participation de l'enfant a beau être au cœur de la révolution enclenchée par l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), elle peine à s'enraciner dans les mœurs. Trop souvent, on continue de voir l'enfant comme un être vulnérable, en devenir, comme un objet fragile qui pourra plus tard contribuer au développement des idées et au progrès.

Pourtant, les enfants sont des acteurs d'aujourd'hui et pas seulement de demain. La Convention se fonde sur le statut de l'enfant en tant que *sujet* de droit, capable d'exprimer son opinion sur toute question l'intéressant, et l'adulte a l'obligation et la responsabilité de susciter et de prendre en compte ce point de vue.

Le contexte de la énième tuerie dans une école états-unienne a montré, cette année encore, l'immense potentiel de la participation de l'enfant : alors que les adultes n'arrivent clairement pas à s'entendre sur un contrôle des armes à feu aux États-Unis, des enfants par milliers se sont levés et ont fait avancer le débat comme jamais les adultes n'ont pu le faire depuis des décennies. Après la voix de Malala Yousafzai, cette jeune Pakistanaise victime d'un attentat qui milite aujourd'hui pour l'éducation de toutes et de tous, celle de Grace Akallo, jeune Ougandaise recrutée par un groupe armé et qui milite aujourd'hui pour le droit des filles dans les conflits armés, c'est au tour d'Emma González d'élever sa voix. Cette jeune lycéenne de Floride a su rallier ses consœurs et ses confrères et bouleverse aujourd'hui le discours ambiant sur la violence armée.

Le Bureau s'inspire chaque jour de ces enfants qui, contre les dogmes de l'immobilisme ambiant et de l'ignorance des droits de l'enfant, s'opposent, dénoncent, convainquent et s'engagent.

Du Costa Rica à la Mauritanie, en passant par le Bénin, le Burkina Faso, le Canada, la Côte d'Ivoire, la Colombie, Djibouti, l'Irak, Haïti, le Honduras, Madagascar, le Maroc, le Pérou, la République démocratique du Congo ou encore la Tunisie, l'IBCR a érigé la participation de l'enfant en un principe directeur de toutes ses actions et veille à ce que la voix des enfants, notamment celle des enfants invisibles, soit entendue, respectée et prise en considération.

Nous sommes conscients que le chemin est encore long et semé d'embûches, car il s'agit d'asseoir une véritable culture des droits de l'enfant, où le droit d'être écouté et informé, de s'exprimer, de participer, de voir ses opinions prises en compte est non seulement garanti, mais surtout devient une norme socioculturelle adoptée par toutes les composantes de la société.

Que l'on cesse de répéter que l'enfant est notre avenir, car il est surtout et avant tout *le présent*, un présent qui conditionne non seulement son devenir, mais celui de toutes les sociétés dans un monde de plus en plus globalisé et connecté.

Nous qui intervenons auprès des enfants avons l'obligation de garantir un environnement sain où tous les enfants, sans discrimination aucune, se sentent respectés, en sécurité, considérés comme des sujets de droit, comme des acteurs à part entière qui s'expriment librement et dont les opinions sont prises en considération.



Najat Maalla M'Jid
Présidente

Guillaume Landry
Directeur général

POUR DES DROITS DE L'ENFANT MIEUX RESPECTÉS

QUELQUES CHIFFRES EN 2017-2018

Nous sommes intervenus dans **17 pays** d'Afrique, des Amériques et d'Europe.



Plus de **325 enfants et jeunes** se sont mobilisés pour leurs droits au Burkina Faso, au Canada, au Honduras et en République démocratique du Congo.



Nous avons appuyé **12 propositions législatives** ou mesures prises par des autorités gouvernementales et de la société civile en faveur des droits de l'enfant.



40 ateliers de sensibilisation ont été organisés sur les droits de l'enfant, l'égalité des genres, les mécanismes de protection de l'enfance, la coopération volontaire ou encore la protection des enfants et des jeunes contre la cybercriminalité.



Plus de **2 500 000 enfants**

sont ciblés par nos projets en Afrique et en Amérique latine.



4 703 intervenantes et intervenants auprès des enfants, membres de la communauté et autres actrices ou acteurs-clés de la société civile ont participé cette année à des programmes de sensibilisation, de renforcement des capacités et de professionnalisation.



INFLUENCER LES POSITIONS, LES DÉCISIONS ET LES POLITIQUES POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Parce que nous croyons que tout changement significatif passe par une conscientisation individuelle, collective et institutionnelle par rapport aux enjeux affectant les enfants, l'IBCR a multiplié cette année les occasions de contribuer à des améliorations de pratiques et à des prises de décision favorables aux droits de l'enfant.

METTRE FIN À LA DÉTENTION DES ENFANTS IMMIGRANTS

Dans le cadre d'un atelier sur l'intérêt supérieur de l'enfant organisé à Toronto par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau a participé activement aux réflexions et au partage de connaissances sur les alternatives à la détention d'enfants immigrants et de leur famille au Canada et dans le monde. Lors de cet atelier, l'ébauche d'un outil d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la détention liée à l'immigration a notamment été réalisée. Cet outil devrait appuyer la mise en œuvre d'une régulation des conditions de détention, même si la loi canadienne prévoit que la détention d'enfants doit être une situation de dernier recours. Le Bureau veille à ce que la réalité des

enfants immigrants demeure un enjeu déterminant dans le cadre de la politique canadienne.

L'année 2017 a également marqué le 5^e anniversaire de la « Campagne mondiale pour mettre fin à la détention des enfants immigrants » – campagne initiée par la Coalition internationale sur la détention suite à la 19^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. En tant que signataire, le Bureau est fier d'avoir participé, aux côtés de plus de 130 organisations à travers le monde, à la stratégie médiatique lancée par End Child Detention sur les plateformes numériques, afin de sensibiliser et d'informer le grand public sur les réalités que subissent les enfants privés de liberté. Cette année a également vu la mise en place du nouveau projet Global NextGen Index afin d'évaluer les progrès accomplis par 22 pays, dont le Canada, dans la mise en œuvre d'alternatives à la détention d'immigrants. M. François Crépeau, membre du conseil d'administration du Bureau, siège dorénavant au sein du comité canadien en charge de déterminer le classement du pays et de fournir des recommandations pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale.



Affiche de campagne - End Child Detention

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS DANS L'INDUSTRIE DU VOYAGE ET DU TOURISME

La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans l'industrie du voyage et du tourisme est l'un des objectifs prioritaires du Bureau depuis près d'une dizaine d'années. Par nos actions de sensibilisation, nous ciblons le secteur formel et informel de l'industrie touristique et nous avons pour objectif la fin de la tolérance sociale vis-à-vis de l'exploitation sexuelle des enfants et la poursuite des personnes impliquées ou facilitant le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Dans cette optique, et par le biais de sa présidente, Mme Najat Maalla M'jid, le Bureau a pris part l'été dernier à la conférence « Tous unis pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants dans l'industrie du voyage et du

tourisme » organisée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Madrid. Lors de cette rencontre réunissant des experts internationaux et des représentants gouvernementaux venus discuter de cet enjeu, Mme Maalla M'jid a déclaré : « Le visage de l'exploitation sexuelle dans l'industrie du voyage et du tourisme est celui d'un enfant. Aucun pays n'est épargné par ce phénomène et aucun enfant n'est à l'abri. » En accord avec le discours de sa présidente, le Bureau plaide ainsi pour qu'en cette année internationale du tourisme et du développement, le droit de l'enfant de vivre à l'abri de la violence et de l'exploitation soit placé au cœur de toutes les actions de consolidation et de développement du secteur du tourisme et du voyage.

Conférence « Tous unis pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants dans l'industrie du voyage et du tourisme », Madrid



LA TRAITE ET LE TRAFIC D'ENFANTS, AGIR CONTRE L'INDIFFÉRENCE

On estime qu'au niveau mondial, la traite des êtres humains génère annuellement des milliards de dollars de bénéfices, ce qui fait d'elle l'une des activités criminelles transnationales les plus lucratives. C'est dans le cadre de son partenariat avec l'organisme péruvien CHS Alternativo que le Bureau a pu participer, à Lima, au **5^e congrès latino-américain sur la traite et le trafic de personnes**. Trois membres du conseil d'administration de l'IBCR, dont la présidente de CHS Alternativo ainsi que notre coopérante volontaire en conseil juridique, ont travaillé avec les partenaires gouvernementaux, universitaires et issus de la société civile à l'élaboration de **stratégies et de politiques publiques pour lutter contre la traite et le trafic de personnes**. Cet événement a été une occasion inestimable d'approfondir et de partager les connaissances sur le sujet de la traite et du trafic de personnes

en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'objectif étant d'améliorer l'action étatique, civile et personnelle devant cette grave violation des droits humains.



5^e congrès latino-américain sur la traite et le trafic de personnes, Lima

PROTÉGER LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis 2010, la protection des enfants en situation d'urgence est considérée par les Nations Unies comme une intervention qui permet de sauver des vies, au même titre que la distribution de vivres ou la prestation de soins de santé d'urgence.

Dans cette optique, la **13^e conférence de droit international humanitaire à Halifax** a porté sur la protection de l'enfant en situation de conflits armés. L'IBCR, représenté à cette occasion par son directeur général, a rappelé l'importance des formations sur la protection de l'enfant proposées aux membres du personnel des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'impact de

la négligence des droits de l'enfant en contact avec la loi pendant des conflits armés ou lors de catastrophes naturelles. D'autres conférencières et conférenciers étaient présents pour cet événement majeur, notamment le conseiller juridique pour la Croix-Rouge, la directrice de l'organisation Global Coalition to Prevent Education from Attack et le conseiller à la recherche pour la Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative.

Le Bureau a également été convié à prendre part à la **4^e rencontre préparatoire de la conférence de Vancouver sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies**, conférence qui s'est tenue en novembre dernier

en présence des ministres de la Défense de plus de 70 États. La responsabilité des pays déployant du personnel militaire et policier dans la prévention et la répression des cas d'exploitation et d'abus sexuel commis par les civils, les militaires et les policiers de l'ONU, de même que les actions à entreprendre pour relever les défis propres à la protection de l'enfant dans le cadre des opérations de

maintien de la paix ont figuré au programme de cette rencontre préparatoire. Celle-ci a permis au Bureau de contribuer à diverses recommandations en matière de **renforcement des capacités, de prévention, de coordination, de partage d'informations et de lutte contre l'impunité**.



Enfin, le Bureau a poursuivi cette année sa collaboration avec l'**Alliance pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire**, au sein d'un groupe de travail dédié à la justice pour enfants en situation d'urgence. Depuis 2014, le Bureau a développé une compréhension de la façon dont les situations d'urgence bouleversent la relation entre les enfants et les systèmes de justice, et est devenu un chef de file mondial en la matière. Il s'agit d'un domaine spécifique et méconnu de l'action humanitaire ciblé dans la quatorzième norme des Standards minimums pour la protection de l'enfance en intervention humanitaire. Ces standards traitent de la préparation et de l'intervention des travailleuses et des travailleurs humanitaires en matière de protection de l'enfance. Forts des apprentissages les plus récents réalisés depuis le lancement de cette norme, les membres de l'Alliance, dont l'IBCR, ont entrepris une refonte de cette référence internationale. À cet effet, l'IBCR a été mandaté pour piloter un groupe de travail aux côtés de Terre des hommes et pour ras-

sembler les contributions d'une quinzaine d'agences. Les enjeux associés à l'égalité entre les sexes et les genres, à la migration, à la justice traditionnelle ou encore aux enfants vivant avec un handicap ou présentant des troubles de santé mentale sont autant de facettes qui se devaient d'apparaître plus clairement dans la nouvelle version de la norme quatorze.

GARANTIR L'ACCÈS DES ENFANTS AUX SOINS DE SANTÉ AU QUÉBEC



Matériel de communication pour la pétition Médecins du Monde / Amnesty Internationale Canada

“ Le droit à la santé des enfants est ancré dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et dans la Convention relative aux droits de l'enfant dont le Canada fait partie, et dont le Québec s'est déclaré lié. Cependant des milliers d'enfants canadiens sont victimes de discrimination puisqu'aujourd'hui, leur accès aux soins au Québec dépend du statut en matière d'immigration de leurs parents. L'admissibilité au régime de l'assurance maladie du Québec de l'enfant né au Canada de parents à statut précaire n'est pas censée être lié au statut migratoire de ses parents. Pourtant, en pratique, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) demande de telles preuves; à défaut, ces enfants ne pourront être admissibles que lorsqu'ils atteindront l'âge de 18 ans. Cette situation prive des jeunes Canadiens de soins de santé et aggrave la vulnérabilité de leur famille, susceptible de devoir supporter des coûts démesurés. ”

— Extrait de la pétition commune de Médecins du Monde et Amnesty internationale pour un accès aux services de santé pour tous les enfants canadiens

Signataire de cette pétition, le Bureau international des droits des enfants s'est également engagé pour mieux défendre et promouvoir le droit à la santé pour tous les enfants au Québec. Le Bureau a ainsi impliqué divers membres de son équipe et de son conseil d'administration pour intégrer une approche axée sur les droits de

l'enfant dans la défense présentée aux instances publiques, afin de les convaincre de changer leur position. Aux termes de diverses sessions de travail avec Médecins du Monde Canada, le Bureau a ainsi pu faire valoir le droit de tout enfant à la santé, nonobstant son statut administratif ou celui de ses parents.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Tous les enfants sont égaux en droits, et nos programmes veillent à promouvoir de façon significative la participation et l'égalité entre les filles et les garçons, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies spécifiques au sein de nos projets et de nos interventions. Après avoir participé l'an passé à une consultation stratégique du gouvernement canadien visant à établir la meilleure manière de cibler l'aide internationale du Canada, l'IBCR a été très heureux d'assister au lancement de la **nouvelle politique féministe d'aide internationale du Canada**. Conformément aux ambitions évoquées, 15 % de l'aide bilatérale canadienne en matière de développement international seront consacrés, au cours des cinq prochaines années, à la réalisation de projets visant l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des filles et des femmes. Le Bureau travaille à la valorisation de l'apport des filles pour le respect intégral des droits de

l'enfant et se réjouit du virage féministe de la politique d'aide internationale du Canada.



Déjeuner-Causerie sur la politique féministe de l'aide internationale du Canada – Ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada, Marie-Claude Bibeau

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE L'ENFANT

Le principe de participation de l'enfant demeure au cœur des initiatives mises en œuvre par l'IBCR. Le Bureau souhaite en effet défendre et promouvoir le droit des filles et des garçons d'**exprimer librement leur opinion et de renforcer leur pouvoir d'agir** au niveau individuel et collectif, tout en tenant compte de leur développement, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur. Les enfants ont ainsi le droit d'être impliqués, à diverses étapes et sous différentes formes, dans les programmes mis en œuvre, afin que soient favorisés leur **plus grande autonomie, un sens accru des responsabilités et une meilleure estime de soi**.

À cet effet, le Bureau a élaboré cette année ses propres Lignes directrices relatives à la participation de l'enfant, s'adressant d'abord à son personnel, mais également aux organisations et aux structures partenaires avec lesquelles il collabore. En effet, il est de la responsabilité de l'IBCR de veiller à ce que chaque partenaire de ses actions comprenne et sache comment mettre en œuvre le droit à la participation de l'enfant, de même que les valeurs et les principes directeurs qui l'accompagnent. La diffusion de ces Lignes directrices et le dialogue constant sur les enjeux liés à la participation de l'enfant sont autant d'actions que l'IBCR souhaite mener afin d'encourager l'implication des enfants dans la programmation.

La participation de l'enfant au processus judiciaire

Dans le cadre du lancement de son étude intitulée *Paroles de jeunes et participation au processus de justice : trajectoires judiciaires de victimes et témoins d'actes criminels au Québec*, financée par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec (BAVAC), l'IBCR a organisé et animé un **forum rassemblant des spécialistes canadiens de divers horizons** (juges, avocates et avocats, travailleuses et travailleurs sociaux, criminologues, universitaires, membres de

la société civile, etc.), afin de mener des échanges sur les défis et les pratiques prometteuses de la participation de l'enfant dans le système de justice. Si la participation de l'enfant a été évoquée tout au long de la journée dans plusieurs domaines du droit (droit familial, droit pénal, droit de l'immigration), la **nécessité pour l'enfant d'être préparé adéquatement et d'être informé** à toutes les étapes du processus judiciaire est largement ressortie. D'autres pratiques ont également été évoquées, même si

elles ne sont pas toujours appliquées, telles que la formation du personnel de justice sur les droits de l'enfant ou l'accès aux différentes formes d'« aides au témoignage ». Un rapport détaillé portant notamment sur les principaux défis et pratiques prometteuses identifiés lors du forum sera publié au cours de l'été 2018.



28 mars 2018
9h30 - 15h30

FORUM

JUSTICE

Maison du développement durable - Salle Clark
50, Sainte-Catherine Ouest
Montréal, QC, H2X 3V4

Participation de l'enfant au processus de justice : où en sommes-nous ?

Défis et pratiques prometteuses

Entrée gratuite
Inscription obligatoire: www.ibcr.org



“**MERCI ENCORE, UNE FOIS DE PLUS. BEAUCOUP DE PETITES CHOSES FAITES PAR BEAUCOUP DE PETITES GENS DANS BEAUCOUP DE PETITS LIEUX PEUVENT TRANSFORMER UNE COMMUNAUTÉ.**”

LÉONARD SAVADOGO, DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL - BURKINA FASO



RENFORCER LES SYSTÈMES DE PROTECTION

Chaque enfant évolue au sein d'un environnement, d'un système qui engage de nombreux acteurs et actrices dans sa protection : les enfants et les jeunes eux-mêmes, la famille, la communauté au sens large, les institutions étatiques et nationales et les parties prenantes internationales. L'efficacité de la protection de l'enfant dépend de nombreux facteurs, mais la volonté et la capacité de ces individus et de ces institutions à être ou à devenir des agents de changement jouent un rôle majeur. L'IBCR outille et équipe ces intervenantes et ces intervenants de façon à ce qu'ils puissent promouvoir et protéger de la meilleure façon qui soit les droits de l'enfant. En renforçant leurs capacités, l'IBCR soutient de façon durable les systèmes de protection de l'enfant dans les pays où il intervient.

ZOOM SUR NOS PROJETS

de renforcement des systèmes de protection

BURKINA FASO - NOTRE ACTION

Des magistrates et des magistrats, des membres des forces de sécurité ainsi que des travailleuses et des travailleurs sociaux formés aux droits de l'enfant

À l'instar de plusieurs secteurs au Burkina Faso, les domaines de la justice, de la sécurité et du travail social souffrent de certains dysfonctionnements, affectant l'accès des enfants, notamment des plus vulnérables d'entre eux, aux services auxquels ils ont droit. Le personnel du secteur de la justice, des forces de sécurité et du secteur social ne bénéficie pas de formation professionnelle et plus particulièrement d'outils et de compétences adéquats pour écouter les enfants et gérer les affaires les impliquant. Au moyen d'un projet multiannuel (2015-2020)

financé par Affaires mondiales Canada, l'IBCR renforce les capacités de ces professionnels par une approche participative et multisectorielle.

Pour des services sociaux, judiciaires et sécuritaires plus respectueux des droits des filles et des garçons burkinabè, trois actions-clés sont ciblées :

- Intégrer des modules de formation obligatoires et évalués sur les droits et la protection de l'enfant dans les programmes des écoles de formation des secteurs de la sécurité, du travail social et de la justice
- Doter les professionnels visés d'outils et des compétences nécessaires pour faire face aux défis liés à la protection des droits de l'enfant
- Renforcer les mécanismes de coordination entre ces différents intervenants et intervenantes

Atelier de validation d'une trousse de formation initiale pour l'Institut national de formation en travail social - Ouagadougou



Cette année, de multiples activités ont été mises en œuvre : la production et la diffusion d'un état des lieux du système de protection de l'enfant au Burkina Faso, la réalisation de voyages d'échange entre professionnels au Togo, au Bénin, en Tunisie et au Sénégal, la validation

par les ministères concernés de trousse de formation ou encore l'élaboration de stratégies de plaidoyer et d'égalité des genres. Les premiers résultats sont d'ailleurs à souligner :

1

Le personnel du secteur social et du secteur de la justice ayant participé aux ateliers de développement des trousse de formation ou de modes opératoires mentionne avoir commencé à modifier certaines de ses pratiques professionnelles et à **offrir des services plus respectueux des principes de la protection et de la participation des filles et des garçons.**

2

L'engagement des autorités dans l'atteinte des objectifs déterminés par le projet s'est accru en cette 3^e année de mise en œuvre, ouvrant la voie vers un **renforcement durable de l'environnement sécuritaire, judiciaire et social pour les enfants du Burkina Faso.**

3

Les méthodes d'enseignement proposées à travers les trousse de formation (andragogie, outils audiovisuels) sont unanimement appréciées et constituent, selon les partenaires, **une avancée majeure** au niveau de la formation initiale au Burkina Faso. Des adaptations du système d'enseignement professionnel ont notamment été amorcées dans le secteur social, afin de pouvoir appliquer ces nouvelles techniques et ces nouveaux contenus.

4

Le travail effectué au niveau des instituts de formation du travail social (INFTS) et de la magistrature (ENAM) a suscité un **véritable enthousiasme de la part des partenaires locaux**, qui souhaiteraient dorénavant **élargir les activités à d'autres filières** et élèves au sein des écoles.

5

Une étude est en cours au sein du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, afin de modifier l'organigramme, le fonctionnement et le nom de la Direction des affaires sociales et de la réinsertion, pour une **approche plus inclusive des principes de protection de l'enfant.**

Point sur les compétences-clés

Le fait de fonder l'approche et le contenu des formations sur une série de compétences-clés que doivent posséder tous les intervenants et les intervenantes en interaction avec les enfants est un élément fondamental de la réforme des programmes et des modes opératoires. En collaboration avec les partenaires locaux, des compétences-clés pour le personnel de la justice, du travail social et de la sécurité ont été définies au cours des dernières années.

Extrait des compétences-clés du personnel de justice

Pour les magistrates et les magistrats

- Décider et agir en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant
- Veiller activement au respect des droits de l'enfant
- Collaborer efficacement avec les autres intervenantes et intervenants du système de protection de l'enfant

Pour les greffières et greffiers en chef, greffières et greffiers et secrétaires de greffe, parquet

- Interagir et communiquer adéquatement avec l'en-

fant et son entourage

- Exploiter efficacement les outils de travail
- Utiliser les techniques de rédaction juridique et des termes conformes aux droits de l'enfant

Extrait des compétences-clés des travailleuses et des travailleurs sociaux

- Interagir avec l'enfant et sa famille et les accompagner de manière efficace et adaptée
- Développer des collaborations intersectorielles et partenariales en favorisant les réseaux
- Veiller au suivi, à l'évaluation et à la capitalisation des interventions

Extrait des compétences-clés des agentes et agents de police judiciaire

- Connaître, promouvoir et mettre en pratique les droits de l'enfant
- Interagir et communiquer avec l'enfant et les acteurs et actrices de son milieu familial et communautaire
- Utiliser efficacement les instruments de travail adaptés aux enfants



© 123FR - Lucian Coman

“ [...] Les voyages d'études nous ont permis de confronter notre législation en matière d'enfance à celle d'autres pays. Par cette analyse comparée, nous avons pu évaluer les insuffisances et les points forts de notre législation, ce qui, naturellement, pourrait, à court ou à long terme, conduire à une révision des textes dans l'intérêt supérieur de l'enfant [...]”

Mme Djénéba Sawadogo, juge des enfants au tribunal pour enfants de Ouagadougou

“ [...] Le bilan que nous faisons est très positif. C'est indispensable d'avoir cette trousse de formation en matière de renforcement de compétences sur les droits de l'enfant et les techniques d'animation [...]. Il s'agit de notre trousse et non celle de l'IBCR, c'est très important pour que les élèves croient en nous [...]”

Mme Flavie Kabre, directrice des études et des stages à l'Institut national de formation en travail social

HONDURAS - POUR UN SYSTÈME DE PROTECTION INTÉGRALE DE L'ENFANT

Au Honduras, 70 % des 4 millions d'enfants que compte la population vivent dans des conditions de pauvreté chronique ou extrême qui affectent leur environnement familial, scolaire et communautaire. Conscient des défis complexes entourant la vie des enfants honduriens, l'État a réalisé, au cours des dernières années, de nombreux efforts dans la transformation de ces institutions et l'adoption de cadres législatifs en accord avec les normes internationales.

“ *Construire un pays sans pauvreté, éduqué et sain, avec des systèmes consolidés en prévention sociale et libre de violences, dans la démocratie et la sécurité.* ”

— La Vision Pays et le Plan de la nation du Honduras

Afin d'appuyer le gouvernement dans ses objectifs de réformes, l'IBCR unit ses forces depuis 2016 avec la Direction nationale de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (DINAF), Plan International Honduras et l'UNICEF, au travers d'un projet de renforcement des institutions et de mise en place d'une stratégie intégrale de protection. Le système national de protection intégrale de l'enfant est un ensemble coordonné d'organes, d'entités et d'institutions publiques ou privées, dont les politiques, les plans et les programmes ont pour objectif principal de garantir aux enfants la pleine jouissance de leurs droits.

D'une durée de cinq ans, le projet nommé « PRO-NIÑEZ » comprend :

- Un volet local et communautaire
- Un volet de renforcement des capacités institutionnelles
- Un volet de sensibilisation politique

Grâce aux multiples données collectées l'an dernier auprès de personnes-clés des secteurs de la justice et du travail social, des forces de sécurité, de la société civile, mais également auprès d'enfants dans différentes provinces du pays, le Bureau a pu élaborer un **état des lieux du système de protection de l'enfant au Honduras**. Cet état des lieux a notamment permis de clarifier les avancées et les défis du système, mais aussi les **besoins en assistance technique, en coordination de services et les actions institutionnelles à entreprendre**.

En vue de la création du matériel de formation et de coordination interinstitutionnelle, le Bureau a également animé de nombreux ateliers d'échanges et de développement avec le personnel de la DINAF et d'autres fonctionnaires de l'État. Au-delà de la richesse des discussions, ces ateliers ont permis de **sensibiliser les personnes qui y ont pris part aux droits de l'enfant et aux actions assujetties au droit international**, adoptées depuis par la législation nationale.



“ **Améliorer les situations, sortir les enfants des situations ou des scénarios à risque, en se fondant sur les piliers dictés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Qu'ils soient adoptés par toute personne agissant au sein de la DINAF et qu'elle sache que toutes ses décisions devront porter sur l'intérêt supérieur de l'enfant, sur sa participation et la non-discrimination [...].** ”

Senia Ocha, conseillère juridique pour le bureau régional de la région d'Atlántida de la DINAF

Point sur des journées de sensibilisation

Afin de permettre une meilleure gestion des centres de privation de liberté des jeunes du Honduras (« Centros pedagogicos »), l'État a souhaité créer l'Institut national de atención a los menores infractores (INAMI), un institut gouvernemental responsable de l'administration des centres accueillant les enfants en conflit avec la loi. En collaboration avec la DINAF, l'IBCR a organisé et animé quatre journées de sensibilisation sur les droits des enfants privés de liberté, destinées au personnel de ces établissements de la région centrale du pays. Ces ateliers ont permis de **former et de sensibiliser plus de 200 personnes aux droits de l'enfant**, parmi lesquelles :

- Le personnel de sécurité
- Le personnel de soutien et de l'administration
- Les psychologues, le personnel du secteur social, les conseillères et les conseillers juridiques et le personnel médical



Certification du personnel de l'Institut national d'accueil des contrevenants mineurs – Instituto nacional de atención a los menores infractores (INAMI)

“ Je viens ici parler au nom des enfants qu'on met dans les cachots en dépit de la loi.

Je me fais la porte-parole des enfants qu'on bat, qu'on soumet aux traitements humiliants, cruels et dégradants.

Je me fais l'avocate de ces enfants abandonnés, privés d'amour, de nourriture, d'éducation, privés de protection, privés de tout, ces enfants vivant dans la rue, que dis-je, des enfants qui naissent et vivent dans la rue et qui font régulièrement l'objet de rafles comme s'ils étaient des criminels, comme s'ils avaient choisi de naître et de vivre dans la rue. [...]

Je viens prêter ma frêle voix à tous les enfants sans voix dont les droits qui font couler tant d'encre et de salive dans les livres, les journaux, dans diverses rencontres nationales et internationales, sont pourtant largement méconnus.

Ici est un lieu approprié pour parler des droits de l'enfant, car la police est l'institution de terrain qui sera souvent le premier recours et le premier secours pour l'enfant. [...]

Extrait du message de plaidoyer des enfants et des jeunes de Kinshasa, représentés par Mlle Shekinah Lonji, vice-présidente du Comité provincial des enfants de Kinshasa - Atelier de lancement du guide opérationnel pour les escadrons de protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles

« BATELA MWANA » - PROTÉGEONS L'ENFANT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

C'est par ces paroles (texte ci-contre) que la jeune Shekinah Lonji, vice-présidente du Comité provincial des enfants de Kinshasa, s'est adressée aux autorités policières, sociales et judiciaires de la République démocratique du Congo, lors d'une cérémonie de lancement d'un guide opérationnel destiné aux escadrons de protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles. Ce guide est un exemple de mode opératoire développé dans le cadre du projet d'appui de l'IBCR au gouvernement congolais. Au cours de ces dernières années, le pays a engagé un certain nombre de réformes en référence à la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté adoptée, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et du travail social. En partenariat avec Affaires mondiales Canada, l'IBCR soutient l'État congolais dans ce processus, en pilotant le développement et la mise en œuvre d'outils de formation sur la protection de l'enfant et la mise en place de nouvelles procédures et de modes de coordination pour les professionnels visés. Ce projet d'une durée de cinq ans (2015-2020) aspire à renforcer

les capacités des membres du corps policier ainsi que du personnel de justice et du secteur social pour une meilleure prise en charge des enfants en danger ou en contact avec la justice.



Shekinah Lonji, vice-présidente du Comité provincial des enfants de Kinshasa - Atelier de lancement du guide opérationnel pour les escadrons de protection de l'enfant et de prévention des violences sexuelles

Des services sociaux, de sécurité et de justice engagés dans la voie du respect des droits de l'enfant

“ La police, la justice ainsi que les autres services impliqués dans ce projet ne doivent avoir qu'un seul but : contribuer à un service efficace permettant à nos enfants de vivre en paix et de jouir de leurs droits sans contraintes, sans obstacle. C'est ça, le développement.”

John MUGABUSHAKA, directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales

C'est avec conviction et engagement que les divers intervenants et intervenantes en protection de l'enfant de ces secteurs ont participé aux nombreuses activités de développement et de professionnalisation. Collecte de données, développement de trousse de formation et de modes opératoires, voyages d'échanges de pratiques au

Maroc et en Côte d'Ivoire, activités de sensibilisation et de diffusion de l'état des lieux, élaboration de stratégies d'égalité des genres et de plaidoyer et diverses consultations ont marqué cette troisième année de mise en œuvre de ce projet. Quelques résultats se font déjà ressentir :

Les outils développés dans le guide opérationnel des escadrons de protection de l'enfance commencent à porter leurs fruits : **la qualité des dossiers des enfants** en contact avec la police s'est améliorée et nous observons un **plus grand respect des normes, notamment de celles qui régissent l'écoute des enfants**. À Bukavu et à Goma, un **aménagement des salles d'accueil et d'écoute** ainsi que des **lieux de repos séparés pour les filles et les garçons** a été réalisé. Un **assistant social** prendra également fonction prochainement au sein de l'escadron de protection de l'enfant à Lubumbashi.

1

Les **cours sur les droits de l'enfant** en formation initiale destinés au secteur de la justice et de la police **ont officiellement été intégrés** dans le programme d'enseignement. Ce sont **300 futurs professionnels de ces deux secteurs qui ont été formés cette année**.

2

L'engagement des partenaires congolais s'est élargi à plusieurs provinces du pays, notamment celle du Haut-Katanga, où des plans d'action pour remédier aux lacunes du système de protection de l'enfant ont été élaborés à leur initiative.

3

Cette année, plus de **450 femmes ont participé** aux divers ateliers de travail et aux autres activités liées au projet, alors que **52 élèves policières ont été formées** à l'aide du nouveau cours sur les droits de l'enfant.

4

L'égalité entre les filles et les garçons

Afin de veiller à ce que l'égalité entre les filles et les garçons soit prise en compte à toutes les étapes du projet, et à ce que les résultats obtenus bénéficient autant aux unes qu'aux autres, trois axes d'action ont été mis en place :

- Renforcer les capacités internes du personnel sur le terrain sur les questions d'égalité
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes et filles-garçons auprès des partenaires locaux
- Promouvoir la parité au travers des activités du projet

COSTA RICA - LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

La traite des êtres humains est un problème grave qui affecte des millions de personnes à travers le monde, y compris les enfants. À l'heure actuelle, elle est considérée comme une forme moderne d'esclavage et l'une des plus graves violations des droits de la personne. Le Costa Rica n'est pas à l'abri de ce phénomène. Au cours de la dernière décennie, le pays a ratifié les principaux instruments applicables en la matière, promulgué des lois, des règlements et des protocoles, tout en mettant en œuvre des réformes institutionnelles visant à lutter contre la criminalité et à protéger les victimes. Cependant, la complexité de la traite des personnes et des crimes qui y sont associés place le pays devant des défis importants en matière de prévention, de protection, de poursuites pénales et de compensation des victimes de ces crimes.

LES OBJECTIFS DE NOTRE INTERVENTION :

- Une meilleure application des lois, des politiques et des procédures
- Une action institutionnelle améliorée et coordonnée

- Une amélioration des mécanismes de prévention et de signalisation des délits de la part des autorités, des membres de la communauté et du secteur touristique

Pour parvenir à ces résultats, il est essentiel de renforcer les capacités des professionnels engagés dans **la surveillance, la prévention, les enquêtes et la poursuite des délits liés à la traite de personnes, en particulier des enfants**. Des ateliers de formation spécifiques portant, entre autres, sur la réglementation internationale, les caractéristiques qui définissent une personne mineure et les procédures judiciaires encourues en cas de traite des personnes ont ainsi eu lieu tout au long de l'année.

Étaient directement concernés les agences publiques membres de la Coalition nationale contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes (CONATT), le pouvoir judiciaire ainsi que les écoles et les unités de formation des secteurs de la police (police routière, frontalière, touristique, de migration et de surveillance aérienne).

Partage des pratiques et des expériences au niveau régional

La traite des personnes étant un crime national et transnational, les échanges sur les bonnes pratiques et sur les défis à relever ainsi que le partage de connaissances entre pays d'une même région s'avèrent capitaux. L'IBCR a ainsi misé sur une présence régionale accrue et des partages d'expériences professionnelles entre pays transfrontaliers au moyen de voyages d'échange (Colombie et Panama), de participation à des séminaires spécifiques à la traite ou encore d'une collaboration à la création du Centre de gestion des connaissances latino-américain.



Voyage d'échange de pratiques entre fonctionnaires de police du Costa Rica et du Panama

Point sur la mise en pratique de techniques de communication avec l'enfant



Atelier de sensibilisation de la police sur la sécurité dans la communauté et à l'école pour des enfants de Casa de Pan

Dans le cadre d'une formation de formateurs et de formatrices sur les droits de l'enfant et la traite de personnes, l'IBCR a accompagné les policières et les policiers participant au projet dans la maison de famille Casa de Pan accueillant une quarantaine d'enfants. Les fonctionnaires de police ont été sensibilisés à divers enjeux affectant les enfants, et ont pu par la suite échanger avec eux au moyen de divers ateliers ludiques. Pour les plus jeunes, les policiers et les policières ont choisi d'aborder le thème de la sécurité dans la communauté et à l'école à l'aide de petites mises en scène imagées et d'une mascotte. Pour les enfants de 6 à 12 ans, une station sportive a été mise en place afin de favoriser les échanges avec un corps de métier parfois mal cerné par les enfants. Enfin, les intervenants et les intervenantes ont animé pour les jeunes un atelier sur l'utilisation sécuritaire des réseaux sociaux.



Atelier de sensibilisation de la police sur les réseaux sociaux - Casa de Pan

“ Le cours m'a changé et m'a aidé professionnellement, autant pour mon travail d'intervention dans la rue [...], que pour la mise en pratique à l'École nationale de police. Le cours m'a apporté de bonnes bases, puisque ma connaissance de la traite des personnes et des enfants était minime, tirée de ce que j'entendais dans la rue ou de ce j'avais lu. Maintenant, je sens que je possède plus de connaissances et j'ai fait un virage à 180°.”

Luis Mendez, instructeur à l'École nationale de formation - police. Luis fait partie des 137 intervenantes et intervenants ayant participé cette année aux activités mises en œuvre par le projet.

MAURITANIE - PROTÉGER LES ENFANTS MIGRANTS

La présence du Bureau en Mauritanie annonce le retour d'une riche histoire de collaboration avec Save the Children, marquée il y a quelques années par un projet ciblant la société civile de neufs pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et par un vaste programme de protection des enfants en contact avec les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Aujourd'hui, de nouveau mandaté par Save the Children, l'IBCR apporte son expertise technique aux autorités mauritaniennes dans le cadre du projet de « Renforcement des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger les enfants migrants contre l'exploitation et la traite », financé par l'Union européenne. Par des outils de formation adaptés aux réalités et un bassin de formatrices et de formateurs certifiés, les autorités nationales, régionales et locales seront bientôt à même de former leurs intervenantes et leurs intervenants en contact au quotidien avec des enfants en situation de migration.

Un programme de formation continue pour la protection des enfants en mobilité, et pour l'identification et la gestion des cas de traite et d'exploitation axé sur :

- Le cadre légal, politique et institutionnel mauritanien et international
- La collecte et la gestion des informations
- La mobilisation de ressources communautaires
- La communication avec l'enfant
- Le suivi et l'évaluation des actions



© 123FR - Paweł Opaska

BURUNDI ET NIGER - QUELQUES ENSEIGNEMENTS

La stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'IBCR vise à mesurer et à évaluer la performance des projets. Le Bureau souhaite en effet tirer des leçons des projets actuellement mis en œuvre et dresser un bilan de ses interventions passées. Les informations et les enseignements dégagés permettent une prise de décision plus éclairée par rapport aux projets actuels, et influent positivement sur le développement de nouveaux programmes.

Une première phase d'évaluation rétrospective a été lancée en septembre 2016. Axée sur l'évaluation de pro-

grammes clos de renforcement des capacités en droit de l'enfant des forces de défense et de sécurité et du personnel de justice, cette phase a commencé par la Côte d'Ivoire pour se conclure cette année avec le Burundi et le Niger.

Nos équipes se sont donc rendues pour une vingtaine de jours dans les pays ciblés, afin de mener une évaluation des projets de renforcement des capacités de la police et de la magistrature pour le Burundi et de la police, des forces armées, de la Garde nationale et de la gendarmerie pour le Niger.



Formation de policiers municipaux à Maradi - Niger

Menées en partenariat avec Universalis et en coordination avec l'UNICEF et les écoles de formation professionnelle du Burundi et du Niger, les évaluations ont mis en exergue un certain nombre de résultats probants ou plus mitigés, qui ont par la suite été analysés afin de tirer le meilleur profit de ces expériences.

Parmi ces multiples résultats, on retiendra notamment que :

- **Les interventions de l'IBCR ont engendré un intérêt très net - voire un engagement - pour la protection des droits de l'enfant au Burundi et au Niger.** L'ensemble des formatrices et des formateurs approchés dans le cadre de l'évaluation ont ainsi rapporté un changement dans leur perception des enfants en général et des leurs en particulier, et indiqué avoir changé d'attitude vis-à-vis d'eux. Des élèves actuels des écoles de police et de gendarmerie ont également indiqué que le cours reçu influençait positivement leur pratique au sein de la police et de la gendarmerie. Tous ces individus sont à même de véhiculer les messages appropriés, dans le cadre de leur travail comme dans leur vie quotidienne, et d'endosser des rôles d'influenceurs auprès de leur entourage ou des institutions.

- **Les actions du Bureau ont également permis l'émergence de personnes-ressources en matière de droits et de protection de l'enfant.** Dans les deux pays ciblés, ces personnes-ressources agissent à titre de conseillers pour des cas impliquant des enfants victimes ou en conflit avec la loi, qui leur sont rapportés et pour lesquels leur avis est sollicité.

- **Malgré un bon engagement des parties prenantes et des cours de formation intégrés dans les programmes professionnels, la pérennité de ces projets n'est pas assurée, du fait du manque de ressources locales.** Il était donc important pour l'IBCR de mobiliser ses équipes-programmes autour de réflexions sur la façon la plus adaptée de pérenniser l'action après la fin des projets. Des discussions ont depuis lors été menées, en s'appuyant notamment sur des stratégies de passation avec des partenaires locaux et des organisations présentes sur place.



© 123FR - Piccaya



L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

L'action du Bureau se traduit aussi par un soutien aux gouvernements dans leurs engagements en faveur des droits de l'enfant. Promouvoir l'adoption et l'application d'une législation adéquate, appuyer les réformes juridiques et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, évaluer les systèmes de justice pour enfants ou encore rendre accessibles des mécanismes de protection de l'enfant dans l'intervention humanitaire figurent parmi nos axes programmatiques.

ZOOM SUR NOS INTERVENTIONS

DJIBOUTI - UN SYSTÈME DE JUSTICE POUR ENFANTS PLUS RESPECTUEUX

La République de Djibouti est l'un des premiers États au monde à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui témoigne de l'engagement réel et profond du gouvernement envers la cause des enfants. En vue de garantir au mieux la protection, le bien-être et l'épanouissement des filles et des garçons, le gouvernement djiboutien a sollicité en 2014, par l'entremise de l'UNICEF, l'expertise technique de l'IBCR pour mener à bien une analyse de son système de justice pour enfants. Les résultats de l'étude ont entre autres fait ressortir l'absence de services spécialisés au sein de la police et de la gendarmerie et l'absence de peines alternatives à la détention. **Plusieurs recommandations ont été émises afin de soutenir le gouvernement dans son processus de réforme juridique.** L'adoption, en 2015, du premier Code de protection juridique des mineurs va dans ce sens et permet dorénavant au système de justice de prendre en compte non seulement l'enfant « accusé ou déclaré coupable », mais également l'enfant en « situation difficile ou en danger ».

La mise en œuvre des recommandations

Des discussions menées au cours des dernières années avec les autorités djiboutiennes et le bureau de l'UNICEF à Djibouti ont permis d'intégrer au plan d'action signé entre l'UNICEF et le ministère de la Justice, les recommandations de l'IBCR pour une meilleure protection des droits de l'enfant dans le système de justice.

- Le Bureau a ainsi pu travailler à l'élaboration d'une cartographie des capacités des partenaires de la société civile jouant un rôle dans le système de justice pour enfants, afin de **favoriser des mesures alternatives à la détention.**



Atelier de travail - Djibouti

- L'IBCR s'est également impliqué dans le développement de procédures entre les différents intervenants et intervenantes du système de justice afin que le traitement des **enfants victimes, témoins d'actes criminels ou en conflit avec la loi soit respectueux de leurs droits**, comme le droit à la vie privée, de garder le silence, d'avoir recours à un avocat, de rester en lien avec leur famille, de n'être privés de liberté qu'en dernier recours, ou encore de bénéficier de mesures éducatives plutôt que répressives.

- Une cartographie du fonctionnement des écoles de la magistrature, de la police et de la gendarmerie a enfin été complétée afin de développer et de proposer une formation adéquate pour le personnel de la justice, de la sécurité et du domaine social.

BÉNIN - UN MEILLEUR ACCÈS À DES SERVICES DE PROTECTION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE

Le Bénin dispose aujourd'hui d'un arsenal juridique et institutionnel renforcé qui pourrait lui permettre de veiller à la protection des enfants vulnérables et des enfants victimes d'abus, de violence et d'exploitation, ainsi que de ceux qui sont en conflit avec la loi. En dépit de l'existence de ce cadre légal, très peu d'enfants ont toutefois un accès véritable à la protection sociale et judiciaire ainsi qu'aux services de réhabilitation. Afin d'offrir aux enfants des services de protection plus efficaces et adaptés, le gouvernement béninois a souhaité renforcer et étendre les services de son Office central de protection des mineurs à plusieurs régions du pays. Le renforcement des capacités de ses travailleuses et de ses travailleurs sociaux sur les procédures et les mécanismes de protection de l'enfant a également figuré au nombre des actions à entreprendre. Grâce au soutien financier de l'UNICEF Bénin, le Bureau a pu appuyer et accompagner le gouvernement du Bénin dans ses engagements depuis 2014.



Formation de points focaux, services de sécurité - Kandy

Les résultats après trois ans d'intervention

- Une **stratégie d'extension** des services de l'Office central de protection des mineurs et un **plan opérationnel 2017-2025** ont été finalisés et validés.
- Des **trousses de formation et des modes opératoires** sont désormais intégrés dans les secteurs de la sécurité et du domaine social.
- Un bassin de 51 formateurs aptes à dispenser le cours spécifique sur les droits et la protection de l'enfant a été créé.
- **40 points focaux** de l'Office de protection des mineurs ont été **formés aux droits de l'enfant** et ont été **déployés dans tout le pays**.
- Au début de l'année 2018, le gouvernement béninois a octroyé de nouveaux fonds à l'Office central de protection des mineurs pour **veiller à sa pérennisation et à son fonctionnement**.

Schadrac Agbato,
directeur de programme,
SOS Villages d'enfants

“ [...] Cette formation a comblé un grand vide dans le système de protection de mon pays. [...] Je dispose dorénavant d'un outil actualisé, qui me permet de mesurer avec justesse l'efficacité de mes interventions auprès des enfants et de les ajuster. Aussi pourrai-je jouer avec plus de professionnalisme mon rôle de superviseur en veillant à la qualité des services que mes collaborateurs et collaboratrices offriront aux enfants, à leur famille et aux communautés.”

Les activités réalisées auront permis de jeter les bases d'une réelle reconnaissance de **l'importance du respect des droits de l'enfant par l'ensemble des secteurs professionnels impliqués**.

La présence décentralisée de points focaux combinée à la spécialisation des formations professionnelles représente une **avancée significative** dans le pays en matière de droits de l'enfant et un **meilleur service de protection pour les enfants**.

MADAGASCAR - RÉDUIRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Le programme de protection de l'enfant 2015-2019 signé entre le gouvernement de Madagascar et l'UNICEF Madagascar a plusieurs objectifs, dont celui de renforcer le système de protection de l'enfant par l'adoption d'un cadre législatif respectueux des droits de l'enfant, et celui de réduire les violences commises à l'encontre des enfants. Dans le cadre de ce programme, l'IBCR, en partenariat avec l'UNICEF et le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme de Madagascar, a mené une étude sur les violences faites aux enfants afin de dresser un portrait des cycles de violence dont les enfants sont victimes dans leur famille, dans les écoles et dans les milieux de travail. Les résultats de l'étude et les recommandations en matière de prévention ou de renforcement des capacités institutionnelles devraient alimenter prochainement les discussions en vue de **l'adoption d'un plan d'action national pour combattre la violence contre les enfants**.

Quelques chiffres

- 6 provinces, regroupant 12 sites, couvertes par l'étude
- 701 jeunes consultés sur leur expérience et leur perception de la violence dans leur vie quotidienne
- 2 523 adultes consultés lors de cette recherche, parmi lesquels des chefs communautaires, des représentantes et des représentants des autorités administratives et le personnel institutionnel des secteurs de la justice, de la sécurité, de la santé, de l'éducation et du travail social

Atelier de collecte de données - Antshohihy



“ Frapper les enfants n'est pas bien, mesurer les paroles adressées aux enfants est important, montrer de la tendresse est essentiel.”

Message de sensibilisation proposé par un groupe de discussion de filles

COLLABORATION AVEC LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

Des milliers d'enfants vivent au quotidien les bouleversements occasionnés par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence qui perturbent le fonctionnement du système de protection les entourant. La Gendarmerie royale du Canada a le mandat de former l'ensemble des policières et des policiers déployés à l'étranger dans le but de soutenir les efforts de consolidation de la paix des forces de sécurité nationales. De la Colombie à l'Irak, en passant par l'Ukraine, les Territoires palestiniens occupés et Haïti, des centaines de policières et de policiers provenant des quatre coins du Canada sont déployés pour une année dans des missions de renforcement des capacités des services policiers à tous les échelons, de la police communautaire aux opérations tactiques et stratégiques.

Des policières et des policiers canadiens formés aux droits de l'enfant et déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis 2011, le Bureau international des droits des enfants travaille au renforcement des capacités des forces de sécurité, des militaires et du personnel civil œuvrant dans les opérations de maintien de la paix. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a d'ailleurs participé en décembre 2016 au pilotage du nouveau cours sur la protection de l'enfant développé par le Bureau avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Suite au lancement de ce nouveau cours destiné à la formation des policiers des Nations Unies avant leur déploiement sur le terrain, la GRC a décidé d'intégrer un

module permanent et obligatoire dans la formation de l'ensemble des fonctionnaires de police canadiens sur la protection de l'enfant. Ce changement a été amorcé en mai 2017 et fait maintenant partie du programme régulier de formation prédéploiement, avec une sélection de cinq des neuf modules du cours développé par les Nations Unies. Le Bureau est depuis mandaté pour animer directement ces cours à Ottawa.

De mai 2017 à mars 2018, 56 policières et policiers ont suivi le cours spécifique aux droits de l'enfant avant d'être mandatés sur le terrain.

“ [Le cours] m'a aidé à mieux comprendre le modèle des Nations Unies. ”

“ Des connaissances sur la protection de l'enfance qui peuvent être utilisées dans l'opérationnel plutôt qu'en théorie ”

“ Je comprends mieux les lois et les organismes qui régissent les interventions avec les enfants. ”

“ Informations reçues très pertinentes avant le déploiement ”

“ Je comprends mieux mon rôle ”

Témoignages de personnes ayant suivi la formation

AFFAIRES MONDIALES CANADA : SIX ANS D'ACCOMPAGNEMENT

En 2011, le Bureau signait une entente-cadre avec Affaires mondiales Canada afin d'appuyer le ministère dans la conception et l'animation de cours sur les droits de l'enfant destinés à son personnel. Un an plus tard, l'IBCR commençait l'enseignement des premiers cours. Depuis, plus de 140 expertes et experts dans le développement international ainsi que des agentes et agents chargés de mandats consulaires, politiques ou économiques ont été formés aux droits de l'enfant. Les cours, qui intègrent des ateliers de travail et des exercices pratiques, ont pour objectif d'enseigner aux personnes prenant part à la formation la façon dont les droits de l'enfant peuvent être intégrés dans les projets de coopération canadiens, notamment au moyen d'outils de gestion axés sur le résultat.

Des approches centrées sur les droits de l'enfant dans le développement et la politique étrangère canadienne.

Au total, près de 18 modules de cours ont été développés en vue d'appuyer Affaires mondiales Canada dans sa volonté d'intégrer les enjeux et les approches relatifs aux droits de l'enfant à la formation continue de son personnel.

Quelques thématiques-clés reflétées dans la pratique :

- La participation de l'enfant
- Le système de protection de l'enfant
- Les lois et les normes internationales
- Les engagements et les politiques canadiennes pour les enfants
- Les modèles logiques et les cadres de mesure de rendement



© 123FR - Kouassi Gilbert Ambeu





**PROGRAMME
DE COOPÉRATION
VOLONTAIRE
PRODEF**

Atelier de sensibilisation sur les droits de l'enfant - Côte d'Ivoire

PROGRAMME DE COOPÉRATION VOLONTAIRE PRODEF

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES COLLECTIVITÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE MARGINALISATION

En consortium avec Avocats sans frontières Canada (ASFC), le projet PRODEF vise à répondre à d'importants défis en matière de développement, notamment sur :

- La protection insuffisante des droits de l'enfant
- L'impunité
- L'inégalité dans l'exercice des droits
- Les pratiques discriminatoires
- L'accès limité à la justice
- Les faiblesses des institutions judiciaires et les pratiques de corruption
- Les contextes de transition démocratique post-conflictuelle

- Les pressions et les intimidations à l'encontre des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur
- Le déficit de compétences techniques nécessaires à la prévention, à la promotion, à la protection et à la défense des droits de la personne, en particulier de ceux des enfants

Le programme prévoit ainsi jusqu'en 2020 le déploiement d'une centaine de coopérantes et de coopérants volontaires canadiens au sein d'organisations partenaires qui œuvrent en matière de droits de la personne, spécia-

lement des enfants et des femmes, afin de renforcer leurs capacités et de répondre aux besoins des partenaires et des bénéficiaires des communautés vulnérables. En retour, il permet à des Canadiennes et à des Canadiens

d'acquérir une expérience unique en développement international et de contribuer par la suite à la sensibilisation et à la mobilisation du public canadien.

Sensibiliser, outiller et accompagner

Au moyen de mandats d'une durée allant de 15 jours à huit mois dans les domaines de la communication, de l'appui juridique et de la gestion organisationnelle, les volontaires œuvrent dans neuf pays (Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Honduras, Maroc, Pérou et Tunisie) auprès de vingt-deux partenaires locaux, comprenant surtout des organisations de la société ci-

vile, mais également des institutions gouvernementales. Grâce à la quarantaine de coopérantes et de coopérants déployés cette année par le Bureau et l'ASFC, de multiples avancées en matière de plaidoyer, de sensibilisation, de renforcement organisationnel et de protection des droits de la personne sont à souligner, et notamment dans les pays d'intervention de l'IBCR :

COSTA RICA



NOTRE PARTENAIRE : *Fundación Paniamor* - 1 coopérante volontaire déployée

1. Recherche portant sur la situation de la traite de personnes au Costa Rica permettant d'obtenir des statistiques à jour sur le sujet
2. Création de nouveaux outils de travail et d'intervention en matière de droits de l'enfant (protocoles d'action en cas d'exploitation sexuelle en ligne)

MAROC



NOTRE PARTENAIRE : *Association Bayti* - 2 coopérantes volontaires déployées

1. Participation au processus de plaidoyer sur les familles d'accueil visant l'adoption d'une législation plus favorable aux droits des enfants et en conformité avec les normes internationales
2. Amélioration des capacités de planification et de rédaction de l'organisation partenaire permettant l'obtention de nouveaux financements et le développement de partenariats
3. Sensibilisation de 22 membres du personnel de l'association sur l'égalité entre les femmes et les hommes
4. Renforcement des capacités en développement stratégique de l'Association Bayti, relatif notamment à l'autonomisation des jeunes filles et à l'insertion professionnelle des jeunes.

“ Les volontaires mènent un travail considérable et minutieux en étroite collaboration avec leur référent et apportent beaucoup de soutien et d'appui à notre association. ”

Yamna Taltit, responsable partenariat, formation et expertise de l'association Bayti



Enfant et fresque murale de l'association Bayti

du corps policier sur le mariage et la garde des enfants en cas de divorce, de **10 chefs dozo** (chasseurs traditionnels) sur la scolarisation obligatoire des enfants et la délinquance juvénile et de **427 personnes issues de communautés rurales** sur l'identité, l'éducation, les droits et le travail des enfants

4. Renforcement de la protection des mineurs par l'analyse de **21 dossiers juridiques** d'enfants victimes ou en conflit avec la loi, permettant de les informer de la procédure judiciaire et de combler certaines lacunes dans les dossiers

5. Échange de bonnes pratiques sur les enfants en conflit avec la loi au Canada avec **30 membres de l'AFJCI** permettant l'avancée des dossiers concernant la délinquance infantile et une meilleure représentation et protection des mineurs en milieu de détention

6. Identification d'outils de gestion et de gouvernance pour une meilleure représentation des personnes en situation de vulnérabilité.



Coopérantes volontaires - Côte d'Ivoire

CÔTE D'IVOIRE



NOTRE PARTENAIRE : Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) - 3 coopérantes et coopérants volontaires déployés

1. Première conseillère juridique volontaire déployée à la clinique juridique de Bondoukou de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire
2. Sensibilisation de **381 enfants** au sein d'écoles sur leurs droits et les principes d'égalité entre les filles et les garçons, notamment sur la répartition des tâches et les activités professionnelles non traditionnelles
3. Renforcement des connaissances en matière de droits de l'enfant et des femmes de **133 intervenantes et intervenants** des plateformes de protection, de **72 membres**

PÉROU



NOTRE PARTENAIRE : Capital Humano y Social Alternativo (CHS Alternativo) - 1 coopérante volontaire déployée

1. Contribution à **2 propositions législatives** liées à l'exploitation sexuelle des enfants et aux violences faites aux femmes
2. Élaboration de **7 outils juridiques permettant une meilleure représentation des enfants victimes** de la traite des personnes ou d'exploitation sexuelle
3. Accompagnement de l'organisation partenaire dans le cadre de l'Examen périodique universel du Pérou pour dénoncer la traite de personnes. L'EPU représente une opportunité importante pour les organisations de la société civile afin de dénoncer les manquements d'un État membre au Conseil des droits de l'homme



4. Appui à l'organisation partenaire dans la mise en œuvre de la **4^e Réunion macro-régionale du Sud**, réunissant plus de 100 participants, dont des représentants gouvernementaux et des membres de la société civile. Cet événement portait sur la traite de personnes dans le sud du Pérou.

4^e Réunion Macro-Régionale du Sud - Lima

TUNISIE



NOTRE PARTENAIRE : *Amal pour la famille et l'enfant* - 1 coopérante volontaire déployée

1. Réalisation d'un guide de protection de l'enfant à travers l'analyse des acquis institutionnels et juridiques en Tunisie
2. Contribution à la **lutte contre l'exploitation économique des enfants** par la sensibilisation de **4 professeures** et d'un groupe de **30 enfants**
3. Élaboration d'outils de gestion et de communication

“ [...] **Personne ne prétend pouvoir changer le monde. Mais certaines personnes ont osé l'imaginer, le souhaiter et se projeter dans une société plus équitable, plus juste. Cette bataille est loin d'être achevée, mais cette bataille est noble, car elle émane d'un peuple qui s'exprime pour le peuple, d'organismes dédiés pour faire valoir les droits de ce peuple, dans un seul objectif : vivre mieux seul pour mieux vivre ensemble.** ”

Dorra Bannouri, ancienne coopérante volontaire auprès de l'association Amal pour la famille et l'enfant





© 123FR - jovannig

LES ENFANTS ET LES JEUNES MOBILISÉS DE PAR LE MONDE

Du Canada au Burkina Faso, en passant par la République démocratique du Congo, le Maroc ou la Tunisie, plus de 325 filles et garçons se sont engagés pour leurs droits.

DES ENFANTS S'IMPLIQUENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TROUSSES DE FORMATION

Une trentaine d'enfants, pour la plupart en situation de rue et hébergés dans des centres associatifs, se sont impliqués de façon très active dans le développement de trousse de formation audiovisuelles destinées aux secteurs de la justice, de la sécurité et du travail social. Pour ce faire, les enfants ont participé à des ateliers théâtraux préparés par des comédiennes et des comédiens burkinabè et congolais. Le premier atelier a regroupé une dizaine d'enfants à Kinshasa, au cours duquel ont été

jouées des scènes en lingala. Les enfants ont rejoué les scènes en les modifiant à leur manière afin de refléter au mieux leur situation. Au Burkina Faso, le même principe a été adopté, et plus de 25 filles et garçons ont commenté les mises en scène jouées en moré ainsi que des dessins extraits d'une boîte à images. Toutes les observations et les modifications des enfants formulées lors des ateliers ont été reprises dans les outils audiovisuels en cours de développement.



Atelier théâtral - Kinshasa (à gauche) et Ouagadougou (à droite)

LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Dans le cadre d'une étude de cas réalisée pour le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous avons rencontré 60 jeunes âgés de 15 à 24 ans en République démocratique du Congo (RDC) afin d'obtenir leurs opinions et leur degré d'implication dans les projets et les initiatives menés par la mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO). Initialement créée en 1999 sous le nom de

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la MONUSCO a eu, en 2017, pour objectifs principaux la protection des civils et le soutien au processus électoral. De manière générale, la mission ne se réfère pas directement aux enfants, mais l'engagement des jeunes dans le maintien et la consolidation de la paix reste crucial. C'est pourquoi la MONUSCO appuie et promeut régulièrement des



Consultation avec les jeunes - RDC

initiatives impliquant des enfants. Parmi les résultats de l'enquête, il convient de souligner que nombreux sont les jeunes désirant pouvoir défendre leurs droits eux-mêmes et ainsi prendre leur avenir en main. Les jeunes souhaitent aussi que leur participation aux processus de paix et de sécurité soit reconnue et valorisée, au travers notamment d'une implication de leur part dès la conception de projets financés par la MONUSCO et non pas seulement au cours de la mise en œuvre. Tous les points de vue, les aspirations, la volonté, mais aussi les craintes des jeunes consultés ont été relayés au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin d'être analysés et pris en compte dans la définition des actions de la mission à venir.

LA COOPÉRATION VOLONTAIRE ATTIRE LES JEUNES

La journée « Carrefour-Carrière » du collège Stanislas



À l'occasion d'une journée d'échanges entre des élèves de troisième, quatrième, cinquième secondaire et des professionnels de tous horizons, une équipe de l'IBCR présente sur place a pu répondre aux questions de chacun et de chacune sur la thématique des relations internationales et en particulier

sur la coopération volontaire. La perception des jeunes en la matière s'est révélée particulièrement intéressante, et nombre d'entre eux se sont informés du parcours éducatif à envisager afin d'exercer dans ces domaines. Leur intérêt s'est également porté sur le fait de savoir si ce métier avait de réelles répercussions dans la vie des gens. Pour le Bureau, ces échanges ont été une excellente occasion de présenter son travail et de rappeler aux jeunes qu'ils ont des droits.

Causeries et partages sur la coopération volontaire

Plusieurs événements ont eu lieu cette année afin de sensibiliser les jeunes, qu'ils soient encore étudiants ou entrés dans la vie active, au programme de coopération volontaire. Sous forme de conférence, d'activités de réseautage, de cocktail-causerie ou encore d'un nouveau

concept de « bibliothèque humaine » où les volontaires racontent leurs histoires comme de véritables livres ouverts, ces moments de partage ont permis de s'adresser à un public nombreux, désirant en savoir davantage sur la contribution des volontaires canadiens à la coopération

internationale. Chaque événement organisé a été l'occasion d'assister aux présentations d'anciens coopérateurs et coopérantes, et d'informer les personnes présentes au sujet des défis, de la réalité du terrain ainsi que des apprentissages que peut procurer un mandat à l'étranger. Ponctuées de témoignages et d'anecdotes, les présentations ont suscité un grand intérêt de la part du public et de beaux moments de partage.

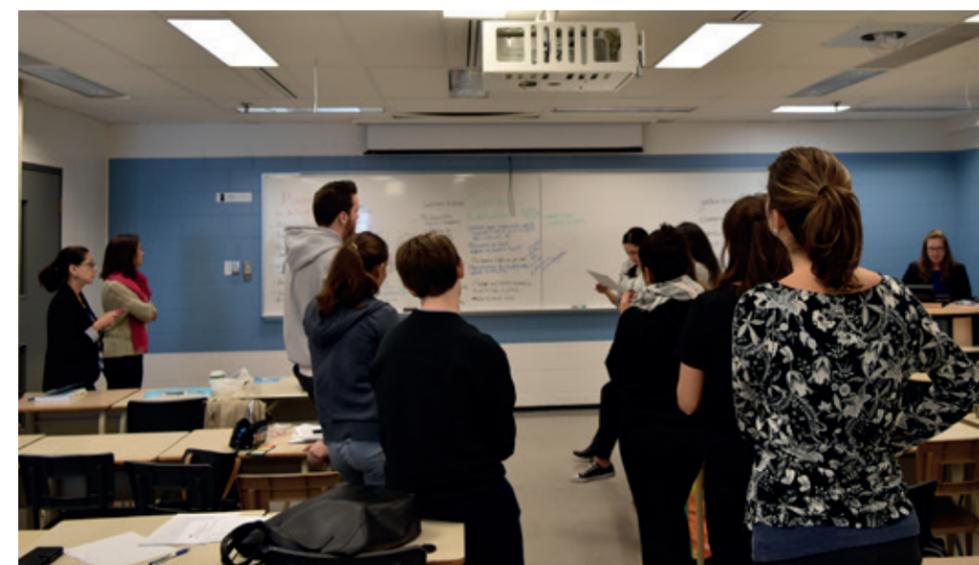
Cocktail-causerie sur la coopération volontaire - Montréal



LA RÉALITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DANS LE MONDE, PRÉSENTÉE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)

Dans le cadre d'une école d'été proposée par l'IBCR, des étudiantes et des étudiants ont eu la chance de se pencher pendant plusieurs semaines sur diverses thématiques couvrant les droits de l'enfant, tout en s'exposant aux réalités du travail dans ce domaine, allant de la conception de projets à la création d'ateliers de formation.

Particulièrement engagés, les étudiants ont pu interagir avec les professionnels présents et travailler sur des études de cas intéressantes des secteurs judiciaire, sécuritaire et social en matière de protection de l'enfance.



École d'été de l'IBCR sur la protection internationale et comparée des droits de l'enfant - UQAM

DES ENFANTS ENGAGÉS DÈS LE PRIMAIRE

La Convention relative aux droits de l'enfant expliquée aux ambassadrices et aux ambassadeurs d'une « école mini Nations Unies »

L'école internationale La Vérendrye à Montréal fait partie de ces établissements scolaires ayant choisi d'intégrer le concept des écoles mini Nations Unies au sein de leur programme. Toutes les classes du primaire possèdent ainsi un nom fictif de pays, forment une microplanète et élisent des ambassadeurs et des ambassadrices ainsi que des représentants et des représentantes aux différents conseils sur l'environnement, l'action humanitaire, la culture, les sports et les activités physiques. Les conseils ont pour mandat de discuter des problèmes concernant l'ensemble des pays-classes, de rechercher des solutions, de favoriser les échanges, de promouvoir le respect des droits de la personne et de sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités. Les citoyennes et les citoyens des mini Nations Unies ont ainsi la chance d'apprendre à coopérer, à s'entraider, à développer des relations amicales et à régler les différends¹.

Invité à l'occasion d'une réflexion sur les droits de l'enfant, l'IBCR a présenté à deux classes de primaire sa mission, son programme de coopération volontaire et la

Convention relative aux droits de l'enfant. Les enfants ont ensuite pu mettre en pratique leurs connaissances nouvellement acquises en participant à une activité au cours de laquelle, regroupés en équipes, ils devaient identifier les droits brimés dans les courtes histoires qui leur étaient présentées. Cette rencontre a permis aux élèves de mieux connaître leurs droits et de faire part de leurs doutes lors d'une période de questions.



Présentation de l'IBCR en classe de primaire, école La Vérendrye

Des enfants reçoivent l'IBCR pour leur émission de radio

L'IBCR a eu cette année le grand privilège de participer à un programme de radio de l'école Saint-Fabien à Montréal. Sur une initiative de leur professeur, Ludovic Tourné, des élèves de 4^e année animent régulièrement une émission de radio sur des thèmes les interpellant particulièrement.

Pour cette émission relative au travail des enfants, plusieurs sujets ont été abordés, parmi lesquels : la définition du travail des enfants, ses formes, les conditions de travail, la Convention relative aux droits de l'enfant et particulièrement son article 12, les organismes qui viennent en

aide aux enfants ici et ailleurs, etc. L'émission a également permis la tenue d'une table ronde, avec l'intervention des invités sur le rôle du Bureau international des droits des enfants et de la Fondation du Docteur Julien, les actions entreprises par ces deux instances ou encore la liberté d'expression des enfants.

Le Bureau a été très impressionné par l'implication et le professionnalisme de ces enfants d'une dizaine d'années, qui ont préparé les chroniques, animé en direct, interrogé les invités et monté le programme. Leur dynamisme et leur enthousiasme ont été une véritable source d'inspiration pour l'IBCR, qui cherche à faire de la participation des enfants un principe directeur de sa programmation.



Émission de radio de l'école Saint-Fabien

¹Texte extrait des activités de l'école La Vérendrye - <http://la-verendrye.csdm.ca/activites/>



ACTIVITÉS-BÉNÉFICE : LES ENFANTS À L'HONNEUR

J'AI COURU POUR MES DROITS !

De jeunes championnes et champions, accompagnés par les membres de l'équipe de l'IBCR et d'autres supporters, se sont démarqués par leur motivation et leur énergie au parc Jean-Drapeau en avril dernier. Malgré le froid et la pluie, des enfants de 8 à 12 ans se sont surpassés en courant et en clamant leurs droits sur des distances de 5 et de 10 kilomètres pour l'édition 2017 du Défi caritatif Banque Scotia. Toute l'équipe a réussi à récolter plus de 3 000 \$ de dons. Le Bureau a été extrêmement fier et touché par l'engagement de chacun et de chacune. BRAVO à nos athlètes !



Course caritative de la Banque Scotia

DE JEUNES SCOUTS SE MOBILISENT POUR L'IBCR

À l'occasion de leur semaine d'activités Fort Boyard, de jeunes scouts du 229^e groupe scout NDN de Montréal ont sélectionné plusieurs organismes dont la cause leur tenait à cœur. Lors de cette compétition, les équipes se sont démenées contre vents et marées pour accumuler des points afin de remettre à l'organisme de leur choix les fonds recueillis. Et c'est avec un immense plaisir et beaucoup d'émotion que l'IBCR a appris que l'équipe ga-

gnante avait choisi de lui octroyer le premier prix. L'équipe d'animation est venue remettre en mains propres un chèque de 500 \$ dans les locaux du Bureau. Ce fut une très belle occasion d'échanges, de part et d'autre, sur la mission, les activités et les valeurs de l'IBCR et du groupe de scouts. Un GRAND merci à tous ces jeunes pour leur don et leur engagement en faveur des droits de l'enfant !



Visite des jeunes scouts dans les locaux de l'IBCR



Activité de levée de fonds des jeunes scouts

UNE SOIXANTAINÉ D'ENFANTS POUR LA 1^{RE} ÉDITION DE LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DU BUREAU

Le 20 novembre dernier, près de 60 enfants ont pris les commandes du Théâtre Plaza lors de la soirée-bénéfice de l'IBCR qui a réuni une centaine de personnes. Organisée à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfant, du 24^e anniversaire de la création de l'IBCR et du 29^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, la soirée, animée par Paméla Beaudry et par DJ Choco, a souligné l'importance de promouvoir la voix et la place de l'enfant au sein de notre société. Les

Petits Chanteurs de Laval ont ouvert le bal en chantant la liberté, leurs droits, l'avenir et la famille – un moment fort et émouvant, qui a charmé l'auditoire. En deuxième partie, Carine au Micro, interprète d'origine béninoise, nous a fait voyager autour du monde avec sa voix envoûtante et son riche répertoire. Le rythme de la soirée s'est enfin accéléré sur la cadence des pas des danseurs Staicy et Pipo Alcalá, qui ont enflammé la salle en enchaînant les chorégraphies et les démonstrations de salsa, de bachata, de

merengue ou encore de cha-cha-cha. Une exposition de photos est venue compléter le programme avec la collaboration de cinq photographes canadiens de renommée internationale : Normand Blouin, Roger Lemoyne, Jean-François Leblanc, Martin Beaulieu et Laurent Guérin. Le Bureau tient à remercier toutes les personnes présentes lors de cette soirée, et en particulier les enfants, les artistes, le photographe Peter Graham pour la couverture de l'événement ainsi que les commanditaires.



Merci aux généreux commanditaires

Commanditaire DIAMANT



Commanditaires OR



Commanditaires ARGENT



De haut en bas :
Les Petits Chanteurs de Laval, entre plaisir et émotions
La chanteuse Carine au Micro
Les danseurs Staicy et Pipo Alcalá





© 123FR - Riccardo Lennart Niels Mayer

INFORMATIONS FINANCIÈRES

SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 MARS 2018

TRÉSORIÈRE : Marianne Limoges

Les états financiers complets de l'organisme au 31 mars 2018 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

PRODUITS	2018	2017
Contributions gouvernementales	3 972 019	2 588 171
Contributions d'organisations internationales	729 583	1 112 907
Contributions en services	609 948	635 741
Revenus du secteur privé et d'autres sources	181 408	216 460
TOTAL	5 492 958	4 553 279

CHARGES	2018	2017
Enfants et justice	3 101 074	2 248 630
Exploitation et violences faites aux enfants	1 416 993	1 308 401
Enfants et situations d'urgence	360 479	380 897
Développement des programmes	267 732	173 316
Administration	285 708	400 758
Autres dépenses	54 501	34 807
TOTAL	5 486 487	4 546 809

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 471	6 470
--	--------------	--------------

**“MERCİ À TOUS
NOS PARTENAIRES,
COMMANDITAIRES,
DONATRICES ET
DONATEURS POUR
LEUR CONFİANCE,
LEUR SOUTIEN ET
LEUR GÉNÉROSITÉ”**

NOS PARTENAIRES PUBLICS

Affaires mondiales Canada
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Montréal International
Université du Québec à Montréal

NOS PARTENAIRES PRIVÉS

Alliance pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire
Amal pour la famille et l'enfant - Tunisie
Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire
Avocats sans frontières Canada
Association Bayti - Maroc
CHS Alternativo - Pérou
COALICO - Colombie
Fundación Paniamor - Costa Rica
HAA - France
JOVACO
Plan
Save the Children
Terre des hommes
UNICEF
Universalía
et une quarantaine d'organismes civils canadiens

NOS COMMANDITAIRES

Attitude Fitness
Beroya
Carole Petetin
CDMPrint.ca
Cokluch
Corporate Traveller

Ferme Jocka
MAC
La Grande Roue de Montréal
Musée des beaux-arts de Montréal
Théâtre Plaza

NOS DONATRICES ET DONATEURS

Comité central de partage
Congrégation de Notre-Dame
Filles de la Croix
Fondation Émilie Jauron
Fonds Marie-François
Institut Jeanne d'Arc
Les œuvres Leroyer
Missionnaires Oblates de Saint-Boniface
Oblates Franciscaines de Saint-Joseph
Petites Sœurs de la Sainte-Famille
Sisters of Charity of St-Louis
Sisters of Charity of the Immaculate Conception
Sisters of St-Joseph of Toronto
Sisters of St-Martha
Sœurs de la Charité d'Ottawa
Sœurs de la Présentation de Marie
Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux
Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil
Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Sœurs de Sainte-Anne
Sœurs de Sainte-Croix
Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe
Sœurs du Bon-Pasteur
Ursulines



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Najat Maalla M'jid, présidente

Andrea Querol, vice-présidente

Marianne Limoges, trésorière

Emmanuelle Tremblay, secrétaire

François Crépeau, administrateur (depuis sept. 2017)

Jean-Baptiste Zoungana, administrateur (jusqu'en sept. 2017)

Joanne Doucet, administratrice

Maria Eugenia Villareal, administratrice (jusqu'en sept. 2017)

Rajae Sbihi, administratrice

Shirin Aumeeruddy-Cziffra, administratrice

Théophane Nikyèma, administrateur (depuis sept. 2017)

L'IBCR souhaite rendre hommage à Mme Maria Eugenia Villareal et à M. Jean-Baptiste Zoungana pour leur soutien et leur contribution tout au long de ces dernières années, et pour leur implication remarquable dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Le Bureau souhaite à Mme Villareal et à M. Zoungana la meilleure des continuations dans leurs projets respectifs.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Guillaume Landry, directeur général

Karine Ruel, directrice du développement et des programmes AMENA

Danielle Valiquette, directrice du développement et des programmes Afrique subsaharienne

Vincent Dehon, directeur administratif et des ressources humaines

Benoît Bouvier, directeur des finances

Le Bureau international des droits des enfants a également le privilège de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs engagés, issus de tous horizons, et sur des stagiaires et des volontaires qui offrent de leur temps et de leur talent pour la pleine réussite de nos programmes.

À vous toutes et à vous tous, MERCI !

SUIVEZ-NOUS SUR



WWW.IBCR.ORG



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

SIÈGE SOCIAL

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada

Tél. +1 514 932 7656 - Téléc. +1 514 932 9453 - info@ibcr.org

BUREAUX SATELLITES

COSTA RICA

Impactico Los Yoses Del

Instituto México

50 al Sur y 250 al Oeste

San Jose

Tél. +506 2234 0754

BURKINA FASO

Zone du Bois

03 BP 7041

Ouagadougou 03

Tél. +226 25 36 34 59

RÉPUBLIQUE

DÉMOCRATIQUE

DU CONGO

5^e étage immeuble

William's Residence

29-31 Avenue Roi Baudoin,

Gombe (Kinshasa)

Tél. +243 81 24 06 657

HONDURAS

Boulevard Morazán,

Torre Morazán - Torre 1,

Piso 12, Oficina 01

Tegucigalpa

Tél. +504 2203-6730